

Cette lettre FDE a été élaborée par le Collectif FDE restreint du SNESUP-FSU

Geneviève Allain, Michèle Artaud, Thierry Astruc, Marie-France Carnus, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Mary David, Sabine Evrard, Marie-France Le Marec, Konstanze Lueken, Pierre Sémidor avec la collaboration de Claire Pontais du SNEP-FSU

HUMEUR

La rentrée vue par le Réseau des ÉSPÉ ou regarde le verre comme il est beau et comme on joue bien de la flûte

Sur le site du Réseau des ÉSPÉ, lequel regroupe *a priori* les équipes de direction des ÉSPÉ (et qui dispose d'une équipe permanente, de chargés de mission, d'une cellule technique, etc.), on trouve sa lettre d'information mensuelle. Et dans la dernière livraison, *on y joue un petit air de flûte...* (<http://bit.ly/1QOdvM6>).

Ainsi, dans la rubrique « Regards croisés sur la rentrée des ÉSPÉ » (fil d'actualités) nous avons droit aux interviews des chargées de communication et surtout des directeurs des deux ÉSPÉ (Créteil et Poitiers). Par politesse, La parole est donnée à *trois* étudiant-es mais pas aux formateurs. Ce qui se comprend, puisqu'ils ne *jouent pas de flûte eux...*

Les directeurs interrogés donc, ne tiennent absolument pas compte de la parole des personnels, qu'ils trahissent volontiers en faisant allégeance à la communication ministérielle. Ils prennent le risque, dont on ne sait pas bien comment ils l'assument, de ne pas rendre compte des vraies difficultés que vivent et subissent depuis deux ans, les personnels et les étudiants-stagiaires, et, pour la plupart, les directeurs eux-mêmes. Au-delà de la pure opération de communication, c'est un véritable déni de la réalité de leur propre quotidien.

On note aussi que les questions posées aux trois étudiant-es au total se limitent à l'écume des choses : la question de l'accueil... C'est vrai que, en période de rentrée, cela ne mange pas de pain... Cette communication intransitive et formelle va dans le sens de l'autosatisfaction re-

vendiquée par le ministère et se trouve en total décalage avec les retours que nous recevons au quotidien.

Les Aventures de MEN le mammoth

le fabuleux réseau des ESPE



Pour sortir de l'hypocrisie et être moins stupide, quelques exemples de la façon dont la rentrée a été vraiment vécue par les personnels dans les ÉSPÉ : <http://bit.ly/1M2TVHN>.

La parole des stagiaires, c'est aussi ça (extraits de courriels reçus)

- *De plus, lorsque nous avons posé la question à XX quant à l'obligation de réaliser cet écrit, sa réponse ne nous a pas semblée claire. Il a évoqué le fait que la forme avait été choisie par l'ÉSPÉ de Y et qu'elle était différente dans d'autres ÉSPÉ...*
- *Le fait de travailler ne me pose aucun problème, au contraire, mais certains professeurs ne semblent pas avoir eu beaucoup d'informations nous concernant. Ma question porte donc essentiellement sur l'organisation : Je pense qu'il serait intéressant d'avoir une meilleure visibilité pour nous permettre d'anticiper car nous devons gérer, au delà de notre classe et de l'université, notre vie de famille en plus.*

ÉCHOS DES ÉSPÉ

ÉSPÉ de Paris

Un courrier qui alerte l'ÉSPÉ et le rectorat pour de meilleures concertations entre professeurs des ÉSPÉ et PEMF, la concrétisation du tutorat mixte, les enjeux des stages en articulation avec la formation, la consolidation d'un continuum de formation M1-M2. Courrier sur la formation initiale : <http://bit.ly/1OPGbVY>. Courrier sur la formation continue : <http://bit.ly/1NlqMen>.

Pétition à Nantes

Les étudiants de l'ÉSPÉ de Nantes restent mobilisés et appellent à signer leur pétition pour obtenir le nombre d'enseignants formateurs nécessaire à la mise en œuvre de toutes les formations prévues et pour que le recrutement des professeurs stagiaires puisse se faire : <http://chn.ge/1RTCKgW>.

Bordeaux : une ÉSPÉ entre deux universités

En attendant de pouvoir rejoindre la COMUE, cible inscrite dans son dossier d'accréditation, l'ÉSPÉ d'Aquitaine était momentanément accueillie par l'Université de Bordeaux (UB, fusion des universités Bordeaux I, II et IV). Celle-ci vient d'annoncer que la COMUE ne pourrait accueillir l'ÉSPÉ mais que l'UB sou-

haitait *l'intégrer* provoquant une crise majeure avec les deux autres universités partenaires, Pau, et Bordeaux III-Montaigne (UBM). Après deux années de tractations infructueuses, l'ÉSPÉ d'Aquitaine se trouve aujourd'hui dans une totale impasse. Le dossier d'accréditation ne comporte toujours pas de modèle économique et n'a pu être présenté en CE. L'UBM a voté contre la remontée du volet pédagogique et n'accepte pas le changement de cible.

Indemnité forfaitaire de formation

Il semble que certains rectorats n'envisagent de n'accorder l'IFF qu'aux fonctionnaires stagiaires qui ont un triplet « domicile – lieu de stage – lieu de formation » comprenant trois lieux distincts. En pratique, donc, un fonctionnaire stagiaire qui décide d'habiter près de son ÉSPÉ (car la moitié de sa semaine est consacrée à la formation), ne recevrait aucun remboursement lorsqu'il va en stage, à 100 ou 200 km de son lieu de formation ?

Décret n° 2014-1021 du 8 septembre 2014 instituant une indemnité forfaitaire de formation allouée aux personnels enseignants et d'éducation stagiaires (NOR: MENH1413429D)

L'indemnité prévue à l'article 1^{er} est versée aux personnels enseignants et d'éducation stagiaires qui accomplissent leur période de mise en situation professionnelle en école ou établissement d'enseignement du second degré à raison d'un demi-service et dont la commune du lieu de leur formation est distincte de la commune de leur école ou établissement d'affectation et de la commune de leur résidence familiale. Pour l'application de l'alinéa précédent, constituent une seule et même commune toute commune et les communes limitrophes desservies par des moyens de transports publics de voyageurs.

On peut alors suggérer aux fonctionnaires-stagiaires de renoncer à l'IFF et de demander l'indemnité de frais réels au rectorat. Il faut alors conserver toutes les factures justifiant les frais engagés. Voir la note sur le site du SNES : <http://bit.ly/1jyRypX>.

Inscriptions CAF A :

merci d'exercer une vigilance dans votre académie !

Comme vous le savez, une certification de formateurs académiques se met en place cette année pour le second degré (c'est l'équivalent du CAFIPEMF du 1^{er} degré). **Cette certification est ouverte à tous les enseignant-es intéressé-es par la formation, et pas seulement aux collègues choisis par les IPR !** La certification se déroule sur deux ans (admissibilité la 1^{re} année, admission la 2^{de} année) *.

Et bien... à Rouen, les inscriptions sont déjà closes !

Les IPR se sont contentés d'un courriel aux collègues envoyé le 29 septembre avec clôture des inscriptions le 9 octobre. Ils auraient voulu éviter les candidatures qu'ils ne s'y seraient pas pris autrement !

Merci de vous renseigner sur les modalités retenues pour votre académie, ainsi que des liens prévus avec l'ÉSPÉ pour la formation des admissibles.

En cas de problème, nous informer, ainsi que les militant-es des syndicats FSU du second degré (SNES, SNEP, SNUEP) de votre connaissance.

* *Rappel, les personnes ayant déjà eu des missions de formations pendant trois ans sont dispensées d'admissibilité.*

EAP

1/ Contre l'avis pourtant unanime des organisations syndicales « consultées » le 16 septembre dernier, le MENESR a autoritairement décidé de mettre en place le dispositif Elève apprenti professeur en L/2/L3 et avec les M1 en alternance en « figure imposée, sans d'ailleurs aucune mention des ÉSPÉ, alors que la préprofessionnalisation fait partie de leurs missions.

2/ Cette mise en place s'opère après que la rentrée a été faite, imposant des bouleversements de maquettes et d'EDT...

3/ Une réduction conséquente des volumes de formation avec une dévolution abstraite au terrain (deux demi-journées dégagées dans l'emploi du temps de L2/L3...).

4/ Les étudiant-es relevant du dispositif EAP sont supposé-es enchaîner avec un M1 en alternance (actuellement en expérimentation... mais le ministère souhaite élargir le modèle), ce qui implique logiquement, et dans la continuité, une nouvelle diminution du volume de la formation : 250h de formation en moins pour les M1 alternants par rapport aux M1 non alternants, cette année pour l'expérimentation à Créteil.

5/ Ils devront passer, en fin de M1, le *même* concours que les autres candidats. Mais compte tenu des concours d'aujourd'hui, qui sont dans l'ensemble peu professionnels, la formation acquise par l'apprentissage ne permettra pas aux étudiants de compenser les heures de formation ainsi soustraites.

Une des solutions de recours envisagées semble être d'« arranger » les choses avec de la formation à distance. Mais ces « salariés » sont-ils censés travailler à n'importe quelle heure ? Le numérique et la formation à distance ne sont-ils pas la « bonne excuse » pour des enseignements impossibles à organiser dans le temps imparti et pour lesquels on laisse l'étudiant se dépatouiller ?

L'état d'avancement de la mise en place est variable selon les académies : à l'ÉSPÉ de Poitiers ou Nantes on n'entend parler de rien ; à Bordeaux les appels à candidature étaient en ligne sur le site de l'académie avant même la « consultation » des organisations syndicales (mais y a-t-il des candidats ?) ; à Amiens le rectorat a demandé la semaine dernière à l'ÉSPÉ d'assurer la mise en place pour cette rentrée (avec des emplois du temps L2/L3 déjà bouclés évidemment)...

Marseille

L'information est peu lisible, même pour les enseignants. Il apparaît que peu d'heures sont prévues pour ces parcours, formation disciplinaire réduite et pas de moyens spécifiques alloués. Donc très peu de formation en présentiel, une formation mosaïque, quelques heures prises ici ou là, mutualisées avec les M2 « standard ». D'autre part, il est dit que la formation doit être basée sur l'analyse de pratiques, mais en réalité : 1/ il n'y a pas de visite de stage (ce qui rend l'analyse de pratiques compliquée) ; 2/ on ne peut pas travailler sur ce qui justifie/produit les pratiques (puisque la formation ne le prévoit pas !). Pour la formation des M2 non lauréats du second degré, la seule possibilité prévue est d'intégrer certaines UE de M1 – moyennant le paiement d'un droit supplémentaire !

Bordeaux

Présentation de maquettes comportant des heures de travail personnel...

Pourquoi pas aussi des heures de sommeil ? C'est important pour l'apprentissage !

Aucune dimension didactique. Par contre, il est bien prévu 3h pour une évaluation en contrôle continu...

Toulouse

Présentation d'une maquette à 250h qui ne rend pas compte de la réalité. La maquette affiche 50h allouées à l'écrit réflexif par exemple, zéro heure faite depuis le début de l'année ! Les 100h « d'approfondissement sous forme d'option » seront au mieux réalisées par 24h de formation en présentiel (dont 6h d'évaluation)... Aucune précision sur l'accompagnement de stage.

On peut s'arrêter à ces trois exemples, très représentatifs de la situation générale : vaste mascarade qui révèle une conception du stagiaire comme « entrepreneur » de sa propre formation. Les lauréats des parcours adaptés se forment seuls... mais sont évalués ! Les commissions académiques supposées établir les parcours adaptés de chaque

lauréat concerné en fonction de ses profil et parcours antérieurs se sont bien souvent tenues après la rentrée (fin septembre à Poitiers, 2 octobre à Créteil, etc.).

Et le mémoire ESPÉ ? Malgré son engagement devant le comité de suivi ESPÉ en juillet dernier, le ministère n'a pas sorti de texte de cadrage/préconisations sur le fameux « écrit réflexif ». Conséquences déjà visibles : pas de réponse aux besoins et difficultés vécues par les PES, rejet d'une formation, qui, au mieux, double les UE du master (mêmes intitulés, mutualisation), et qui, au pire, n'existe tout simplement pas.

UN COLLOQUE DE L'INSTITUT DE RECHERCHES DE LA FSU (OUVERT À TOU-TE-S) : « FAUT-IL DISCIPLINER LES SAVOIRS ? »

Faut-il discipliner les savoirs ?

le mercredi 25 novembre 2015 au Lycée Diderot,
61, rue David d'Angers, 75019 PARIS

Débats à partir des interventions de Christian ORANGE, Didactique des sciences (Bruxelles), Maryse REBIERE, Sciences du langage (Bordeaux), Maryline COQUIDÉ, Didactique et histoire des sciences (ENS de Lyon), Isabelle HARLÉ, Sociologie (Caen)

Dans une période où l'interdisciplinarité est présentée comme LA solution miracle à tous les problèmes du collègue, où elle fait l'objet de nombreuses injonctions dans les ESPÉ (tronc commun, mémoire, évaluation), dans une période où la réduction des horaires de formation disciplinaire est telle que nous risquons d'avoir des enseignant-e-s en difficulté pour identifier les savoirs à enseigner et donc en difficulté pour aider les élèves à apprendre...

Dans une période où les « éducation à » se multiplient (éducation à la santé, à la citoyenneté, aux médias, au développement durable, à la sécurité, à la sexualité, à l'image, à l'environnement... jusqu'à 47 répertoriées !), il est nécessaire de s'interroger sur le rôle et l'avenir des disciplines scolaires pour répondre aux enjeux d'émancipation ! Il est nécessaire de penser les relations entre les savoirs enseignés à l'école dans toute leur complexité et interroger les conditions nécessaires pour que les liens entre les disciplines contribuent effectivement à une meilleure appropriation de ces savoirs.

Enseignant-es en école, établissement, ESPÉ, UFR et étudiant-es sont invités à ce colloque. L'inscription est gratuite mais obligatoire :

ir.fsu.chantier.disciplines@gmail.com

On peut s'inscrire à ce colloque sous forme de stage syndical (Autorisation d'absence, remboursement sous conditions)

<http://bit.ly/1PG5Q3X>

